

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021

N° CP-2021-8-8-8

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

PROPOSITIONS DE GARANTIES D'EMPRUNTS - ORGANISMES DE CONSTRUCTION - ALSACE HABITAT WEYERSHEIM ET D'APPROBATION DES TERMES DU PROJET DE CONVENTION DE GARANTIE À CONCLURE

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par Alsace Habitat pour l'opération de construction de logements situés à WEYERSHEIM.

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé la mise en place d'un dispositif de garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue le 4 décembre 2020 entre le Département du Bas-Rhin et Alsace Habitat pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat.

Alsace Habitat sollicite la garantie d'emprunt, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 2 232 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de trois Lignes du Prêt Locatif à Usage social (PLUS) et PLUS foncier de 1 530 000 € et de 612 000 € et Prêt Haut de Bilan (PHB) de 90 000 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération de construction de 18 logements situés 18, 20 et 22 rue de la Céramique à Weyersheim.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder la garantie d'emprunt à Alsace Habitat à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 232 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de construction de 18 logements situés 18, 20 et 22 rue de la Céramique à Weyersheim et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- D'approuver les termes du projet de convention joint en annexe et m'autorise à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- De m'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY